

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2013, par sa résolution numéro CA13 140098, a approuvé le :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-14001-8 intitulé : « Règlement RCA06-14001-8 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 pour assujettir toutes les constructions hors-toit sauf les appentis mécaniques. »

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **18 avril 2013, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.**

3. L'objet du projet de règlement est d'assujettir toutes les constructions hors toit, autres que les appentis mécaniques, au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-25; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 6 avril 2013

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

[Publication](#) :

[Nouvelles Parc-Extension News](#) : 6 avril 2013

[Progrès de Villeray/Parc-Extension](#) : 9 avril 2013

[Journal de Saint-Michel](#) : 10 avril 2013